



A la suite des attentats survenus à Paris le 13 novembre 2015, le président de la République a insisté devant le Congrès sur l'importance de la réserve militaire, gisement de forces jusque-là trop peu utilisé. En quoi consiste cet engagement à la charnière de la société civile et des armées ? Et comment pouvez-vous vous y impliquer ?

### EN QUOI CONSISTE LA RÉSERVE MILITAIRE ?

La réserve militaire est composée de citoyens volontaires, issus du monde civil ou militaire. En souscrivant un engagement à Servir dans la Réserve (ESR), les réservistes, quel que soit leur statut (salarie, agent de la fonction publique, profession libérale, travailleur indépendant...), matérialisent leur participation à la défense du pays. Relais vers la société civile, les réservistes transmettent une culture de défense et de sécurité. Cet "esprit de défense" permet de préparer la Nation à l'éventualité d'une crise grave, bouleversant la vie quotidienne des citoyens (tremblements de terre, inondations, actes terroristes, conflits...).

La réserve militaire est constituée de deux branches : la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne. Dans le cadre de la réserve opérationnelle, le réserviste peut s'engager dans la gendarmerie, l'armée de terre, l'armée de l'air et la marine. [La réserve citoyenne](#) est constituée, quant à elle, de bénévoles, sans condition d'âge, dont le rôle est de communiquer et de sensibiliser le public aux sujets proches de la défense nationale.

### QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR DEVENIR RÉSERVISTE ?

- Être volontaire.
- Être de nationalité française.
- Être âgé de 17 ans au moins.
- Être en règle au regard des obligations du service national.
- Ne pas avoir été condamné soit à la perte de ses droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle, soit à la destitution ou à la perte du grade dans les conditions prévues par le code de la justice militaire.
- Posséder l'ensemble des aptitudes requises et notamment physiques.
- Pour les candidatures officiers, un BAC+2 minimum vous sera demandé.

### EN QUOI CONSISTE UN ENGAGEMENT À SERVIR DANS LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE ?

Engagé pour une durée de 1 à 5 ans, renouvelable, le réserviste peut assurer les mêmes missions que les militaires d'active. Par ailleurs, s'il est volontaire, il peut participer aux opérations extérieures.

Cet engagement permet de tenir un poste prenant en compte les compétences de l'emploi civil ou les fonctions auxquelles on aspire sans corrélation directe avec sa profession, et que seule la réserve peut proposer.

Les missions du réserviste consistent notamment à :

- **apporter un renfort temporaire aux forces armées** en particulier pour la protection du territoire national (Sentinelle, Vigipirate) et dans le cadre des opérations conduites à l'extérieur ;
- **participer au service quotidien des unités** (patrouille de surveillance, dispositifs de recherche, missions de sécurité publique ou de lutte contre la délinquance...);
- **secourir des populations sinistrées** lors de catastrophes naturelles, accidentelles ou provoquées ;
- **donner une expertise dans des domaines où l'armée connaît des besoins ponctuels.**

### QUELLES SONT LES OBLIGATIONS ET LES DROITS DU RÉSERVISTE ?

Il doit servir :

- jusqu'à 30 jours par année civile, durée qui peut être portée à 60 jours pour répondre aux besoins des armées ;
- 150 jours en cas de nécessité liée à l'emploi des forces ;
- 210 jours pour les emplois présentant un intérêt de portée nationale ou internationale.

Le réserviste perçoit, dans les mêmes conditions que les militaires d'active, une solde et les accessoires. Il peut aussi percevoir une prime de fidélité ainsi qu'éventuellement d'autres mesures d'encouragement. Lorsqu'il sert dans la réserve, son contrat de travail est suspendu. Son absence ne peut être décomptée des congés payés et à son retour, il retrouve son emploi. Durant son engagement, il ne peut pas faire l'objet d'un licenciement, d'un déclassement professionnel ou d'une sanction disciplinaire.

Le code de la défense oblige les employeurs à libérer cinq jours par an les salariés engagés auprès de la réserve. En signant une convention de soutien avec le ministère de la Défense, l'employeur ou l'administration devient partenaire de la défense nationale.

### QUELLE FORMATION REÇOIT-ON ?

La réserve militaire s'inscrit dans un parcours continu, que tout citoyen peut et doit envisager, et qui débute avec l'enseignement de défense, se poursuit avec la participation au recensement et à la journée défense citoyenneté (JDC) pour se concrétiser par un éventuel engagement à servir dans la réserve. La formation et l'entraînement varient selon la branche que l'on choisit.

### A QUI S'ADRESSER ?

Il est possible de souscrire un engagement à servir dans la réserve opérationnelle au sein des forces armées, directions et services suivants :

- [l'armée de terre](#)
- [la gendarmerie nationale](#)
- [l'armée de l'air](#)
- [la marine nationale](#)
- [le service de santé des armées](#)
- [la délégation générale de l'armement \(DGA\)](#)
- [le service du commissariat des armées](#)
- [le service des essences des armées \(SEA\)](#)

[Une bourse des emplois de la réserve](#) (BdER) propose plusieurs centaines d'offres d'emploi, mises en ligne par les armées et services interarmées à l'intention des réservistes opérationnels.

### QUEL RÔLE PEUT JOUER AUJOURD'HUI LA RÉSERVE ?

A la suite des attentats du 13 novembre et de janvier dernier, [la situation internationale et intérieure](#) impose le renforcement dans la durée des missions de protection par les armées. L'opération Sentinelle, déclenchée le 12 janvier 2015, et le plan Vigipirate engagent les forces dans des volumes inédits. La réserve a donc pleinement un rôle à jouer en venant renforcer les forces dans cette nouvelle mission, si importante pour la sécurité de nos concitoyens.

L'objectif pour 2019 est de disposer de 40 000 réservistes opérationnels prêts à servir pendant au moins trois ans.

### COMMENT SUIVRE L'ACTUALITÉ DE LA RÉSERVE MILITAIRE ?

La Journée nationale du réserviste 2016 aura pour thème : "Une nouvelle réserve militaire pour de nouvelles menaces". Elle se déroulera sur la période allant du 7 mars au 2 avril 2016. [La page Facebook](#) et le compte twitter [@ReserveMilFR](#) relaient l'actualité de la réserve militaire.



### LE CAS PARTICULIER DE LA RÉSERVE DE LA CYBERDÉFENSE

La réserve citoyenne cyberdéfense est un cercle de confiance issu de la société civile, rassemblant professionnels et étudiants en fin d'études, qui s'intéressent de près au domaine de la cybersécurité et de la cyberdéfense.